

Qu'est-ce que l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris Ouest Nanterre La Défense (IEJ) ?

C'est un institut de formation aux examens et concours permettant d'accéder à des professions judiciaires qui offre une large palette de préparations :

- Examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA),
- Concours d'accès à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM),
- Concours d'accès à l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP),
- Concours de recrutement des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA DE VERSAILLES

Ouverte aux étudiants titulaires d'un M1

L'IEJ a mis en place une préparation à laquelle vous pouvez vous inscrire. Les enseignements sont assurés par des Avocats, des Magistrats et des Universitaires **de début janvier à fin juin** (240 heures de cours environ) dans les locaux de l'Université de Paris Nanterre (UPN).

La formation se déroule du lundi au vendredi. Le samedi est réservé aux entraînements. Des séances de correction de la note de synthèse sont organisées par petits groupes.

Le calendrier, la procédure d'inscription et les frais de scolarité sont détaillés sur le site de l'IEJ.

Rappel important : Le candidat doit être titulaire du M1 en droit pour se présenter à l'examen qui se déroule à partir du 1^{er} septembre. Par conséquent, les étudiants en cours de M1 en droit qui s'inscrivent à la préparation doivent fournir leur diplôme de master au plus tard le 1^{er} août de l'année de l'examen.

PREPARATION AU CONCOURS DE LA MAGISTRATURE

Ouverte aux étudiants titulaires d'un M1

L'IEJ a mis en place une préparation à laquelle vous pouvez vous inscrire pour accéder à l'Ecole Nationale de la Magistrature.

Les enseignements sont assurés par des Magistrats et des Universitaires **de début septembre à juin**.

Les cours sont dispensés en journée la semaine y compris certains samedis. Le vendredi est réservé aux entraînements dans les différentes matières.

La procédure d'inscription et les frais de scolarité sont détaillés sur le site de l'IEJ.

PREPARATION AUX CONCOURS DE POLICE ET GENDARMERIE

L'IEJ propose 3 formations aux concours de :

Ouvertes aux étudiants de titulaires d'un M2 (commissaire) au L3 (officier)

- l'ENSP
- l'EOGN

Les enseignements sont assurés par des Magistrats, des commissaires de police et des Universitaires **de début septembre à février**.

Les cours sont dispensés en journée la semaine y compris certains samedis. Le vendredi est réservé aux entraînements dans les différentes matières. Une préparation aux épreuves de sport est assurée sur le campus.

La procédure d'inscription et les frais de scolarité sont détaillés sur le site de l'IEJ

Une partie du programme de l'ENM étant le même que pour l'ENSP certains cours dispensés sont communs.

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Une inscription administrative est obligatoire pour suivre la formation choisie. Cette démarche nécessite de déposer sa candidature sur l'application E.candidat, selon sa situation en respectant le calendrier indiqué pour chaque formation (1^{ère} inscription à l'UPN ou réinscription pour un ancien étudiant revenant à l'UPN). Les étudiants en cours de cursus s'inscrivent parallèlement, directement au service de la Scolarité au Bât A. Des informations complètes sont disponibles sur le site de l'IEJ :

<http://iej.u-paris10.fr/institut-d-etudes-judiciaires/avocat/>

L'IEJ vous accueille également dans ses bureaux situés au **bât F – 1^{er} étage 128 et 129**.